

PROFIL  
NORMALISÉ  
INTERNATIONAL

**ISO/CEI  
ISP  
12062-3**

Première édition  
1995-02-15

---

**Technologies de l'information — Profils  
normalisés internationaux AMH2n —  
Systèmes de messagerie — Messagerie  
entre personnes —**

iTeh STANDARD PREVIEW

**Partie 3:**  
AMH22 — Prescriptions IPM pour transfert de  
messages (P1)

ISO/IEC ISP 12062-3:1995

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/159da0c7-c869-45a3-a019-0d88927df0aa/iso-iec-isp-12062-3-1995>

*Information technology — International Standardized Profiles AMH2n —  
Message Handling Systems — Interpersonal Messaging —*

*Part 3: AMH22 — IPM Requirements for Message Transfer (P1)*



Numéro de référence  
ISO/CEI ISP 12062-3:1995(F)

## Sommaire

	Page
Avant-propos .....	ii
Introduction .....	iii
1 Domaine d'application .....	1
2 Références normatives .....	2
3 Définitions .....	2
4 Abréviations .....	3
5 Conformité .....	4

## Annexes

A Formulaire ISPICS pour l'ISO/CEI ISP 12062-3 (AMH22) .....	5
B Liste des prescriptions ISPICS pour l'ISO/CEI ISP 12062-3 (AMH22) .....	8
C Amendements et corrigenda .....	10

ISO/IEC ISP 12062-3:1995

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/159da0c7-c869-45a3-a019-0d88927df0aa/iso-iec-isp-12062-3-1995>

© ISO/CEI 1995

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

ISO/CEI Copyright Office • Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Version française tirée en 1996

Imprimé en Suisse

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et la CEI (Commission électrotechnique internationale) forment ensemble un système consacré à la normalisation internationale considérée comme un tout. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de la CEI participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des différents domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de la CEI collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales ou non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et la CEI participent également aux travaux.

Dans le domaine des technologies de l'information, l'ISO et la CEI ont créé un comité technique mixte, l'ISO/CEI JTC 1. Parallèlement à la mise au point de Normes internationales, l'ISO/CEI JTC 1 a créé un groupe spécial de normalisation fonctionnelle pour l'élaboration de profils normalisés internationaux (ISP).

Un profil normalisé international est un document approuvé et harmonisé à l'échelle internationale qui identifie une norme ou un groupe de normes avec des options et des paramètres, nécessaires pour accomplir une fonction ou un ensemble de fonctions.

Les projets de profils normalisés internationaux (DISP) sont soumis aux organismes nationaux pour approbation. Leur publication comme profil normalisé international requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

Le Profil normalisé international ISO/CEI ISP 12062-3 a été élaboré avec la collaboration des groupes suivants :

- OSI Asia-Oceania Workshop (AOW) ;
- European Workshop for Open Systems (EWOS), conjointement avec l'Institut Européen de Normalisation des Télécommunications (ETSI) ;
- OSE Implementors' Workshop (OIW).

L'ISO/CEI ISP 12062 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Technologies de l'information — Profils normalisés internationaux AMH2n — Systèmes de messagerie — Messagerie entre personnes* :

- *Partie 1 : Support de service de IPM MHS*
- *Partie 2 : AMH21 — Contenu de IPM*
- *Partie 3 : AMH22 — Prescriptions IPM pour transfert de messages (P1)*
- *Partie 4 : AMH23 — Prescriptions IPM pour accès à MTS (P3)*
- *Partie 5 : AMH24 — Prescriptions IPM pour accès accru à MS (P7)*

Les annexes A et B font partie intégrante de la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062.

## Introduction

La présente partie du profil normalisé international ISO/CEI ISP 12062 est définie dans le contexte de la normalisation fonctionnelle, conformément aux principes spécifiés par l'ISO/CEI TR 10000, «Structure et taxinomie des profils normalisés internationaux». Le contexte de normalisation fonctionnelle n'est qu'une partie de l'ensemble des activités de normalisation des technologies de l'information (IT), couvrant les normes de base, les profils et les mécanismes d'enregistrement. Un profil définit une combinaison de normes de base qui, collectivement, remplissent une fonction IT bien définie. Les profils normalisent l'utilisation d'options et autres variations dans les normes de base, et fournissent une base pour la mise au point d'essais de systèmes uniformes et reconnus au niveau international.

L'un des rôles les plus importants d'un ISP est de servir de base au développement (par des organismes autres que l'ISO et la CEI) d'essais et de centres d'essais reconnus sur le plan international. Les ISP sont produits non seulement pour «légitimer» un choix particulier de normes de base et d'options, mais aussi pour promouvoir la possibilité réelle d'échanges d'informations entre les systèmes. Le développement et l'approbation généralisée des essais fondés sur cet ISP et sur d'autres sont essentiels pour la réalisation de cet objectif.

Le texte de la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 a été mis au point en étroite collaboration avec les groupes d'experts MHS des trois ateliers de travail régionaux : le North American OSE Implementors Workshop (OIW), le European Workshop for Open Systems (EWOS) (conjointement avec le groupe d'experts correspondant de l'Institut Européen de Normalisation des Télécommunications (ETSI) et l'OSI Asia-Oceania Workshop (AOW). La présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 a fait l'objet d'une harmonisation entre ces trois ateliers et a été ratifié par leurs assemblées plénières respectives.

# Technologies de l'information — Profils normalisés internationaux AMH2n — Systèmes de messagerie — Messagerie entre personnes —

## Partie 3 :

### AMH22 — Prescriptions IPM pour transfert de messages (P1)

#### 1 Domaine d'application

##### 1.1 Généralités

La présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 contient l'ensemble des spécifications du support des éléments de service MHS et des fonctionnalités MHS associées qui ne sont généralement pas appropriées dans la perspective d'un protocole MHS unique. Ces spécifications forment une partie des fonctions d'application de messagerie IPM, comme défini dans l'ISO/CEI ISP 12062 ; elles sont basées sur les spécifications indépendantes du type de contenu de messagerie commune de l'ISO/CEI ISP 10611.

(standards.iteh.ai)

##### 1.2 Position dans la taxinomie

La présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 est la troisième partie d'un ISP à plusieurs parties désigné dans l'ISO/CEI TR 10000-2 comme «AMH3, Systèmes de messagerie — Messagerie EDI» (voir également l'ISO/CEI TR 10000-1, paragraphe 8.2 pour la définition d'un ISP à plusieurs parties).

La présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 spécifie le profil suivant :

AMH22 — Prescriptions IPM pour transfert de messages (P1)

Le profil AMH22 peut éventuellement être combiné avec tout profil T (voir ISO /CEI TR 10000) qui spécifie les services de transport en mode connexion OSI.

##### 1.3 Scénario

Le modèle utilisé est celui de deux ou plusieurs MTA communiquant à l'intérieur d'un système de transfert de messages (MTS) à l'aide du protocole P1, comme montré à la figure 1.

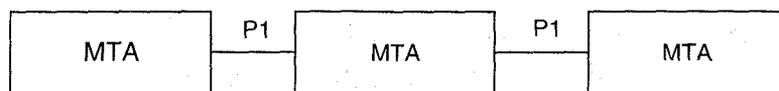


Figure 1 — Scénario AMH22

NOTE — Dans un contexte ITU-T, un domaine peut être traité comme un MTA pour les besoins de conformité au profil AMH22.

Le profil AMH22 couvre tous les aspects du service abstrait MS, comme défini dans le paragraphe 12 de l'ISO/CEI 10021-4, lorsqu'il est réalisé à l'aide du protocole P1 dans un environnement IPM.

Les services et les protocoles de couches supérieures OSI pour le support des fonctions de systèmes de messagerie couvertes par le profil AMH22 sont spécifiés dans le paragraphe 1.3 de l'ISO/CEI ISP 10611-3.

## 2 Références normatives

Les documents suivants comportent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Tout document est sujet à révision, et les parties prenantes des accords fondés sur la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des documents indiquées ci-après étant donné que les références faites par les ISP à de tels documents peuvent être spécifiques à une édition particulière. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales et des ISP en vigueur. Le bureau de normalisation des télécommunications de l'UIT tient à jour la liste des Recommandations UIT-T en vigueur.

Les amendements et corrigenda des normes de base auxquelles il est fait référence sont indiqués à l'annexe C.

NOTE — Les références faites dans la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 à des articles spécifiques de documents ISO/CEI sont également valables pour les Recommandations UIT (comme mentionné ci-après), sauf indication contraire.

ISO/CEI TR 10000-1:1992, *Technologies de l'information — Structure et taxinomie des profils normalisés internationaux — Partie 1 : Structure.*

ISO/CEI TR 10000-2:1994, *Technologies de l'information — Structure et taxinomie des profils normalisés internationaux — Partie 2 : Taxinomie.*

ISO/CEI 10021-1:1990, *Technologies de l'information — Communication de texte — Systèmes d'échange de texte en mode message (MOTIS) — Partie 1 : Présentation générale du système et des services. [voir également la Recommandation X.400 du CCITT (1992)].*

ISO/CEI 10021-2:1990, *Technologies de l'information — Communication de texte — Systèmes d'échange de texte en mode message (MOTIS) — Partie 2 : Architecture générale. [voir également la Recommandation X.402 du CCITT (1992)].*

ISO/CEI 10021-4:1990, *Technologies de l'information — Communication de texte — Systèmes d'échange de texte en mode message (MOTIS) — Partie 4 : Système de transfert de message : Procédures et définition de service abstrait. [voir également la Recommandation X.411 du CCITT (1992)].*

ISO/CEI 10021-6:1990, *Technologies de l'information — Communication de texte — Systèmes d'échange de texte en mode message (MOTIS) — Partie 6 : Spécification de protocole.*

ISO/CEI ISP 10611-3:1994, *Technologies de l'information — Profils normalisés internationaux AMH1n — Systèmes de messagerie — Messagerie commune — Partie 3 : Transfert de message AMH11.*

ISO/CEI 12062-1:1995, *Technologies de l'information — Profils normalisés internationaux AMH2n — Systèmes de messagerie entre personnes — Partie 1 : Support de service de IPM MHS.*

Recommandation X.400 du CCITT (1992), *Système de messagerie et présentation générale du service.*

Recommandation X.402 du CCITT (1992), *Système de messagerie : Architecture globale.*

Recommandation X.411 du CCITT (1992), *Système de messagerie : Système de transfert de message : Définition des services abstraits et procédures.*

Recommandation X.419 du CCITT (1992), *Système de messagerie : Spécification de protocoles.*

## 3 Définitions

Pour les besoins de la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062, les définitions suivantes s'appliquent.

Les termes utilisés dans la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 sont définis dans les normes de base citées en référence ; par ailleurs, les termes suivants sont définis.

### 3.1 Généralités

**prescription de base :** Élément de service, de protocole, de procédure (ou autre fonction identifiable spécifiée dans les normes de base) devant être supporté par toutes les réalisations MHS.

**groupe fonctionnel :** Spécification d'un ou de plusieurs éléments de service, de protocole ou de procédure (ou d'autres fonctions identifiables énoncées dans les normes de base) qui, ensemble, supportent une zone optionnelle significative de fonctionnalités MHS.

NOTE — Un groupe fonctionnel peut couvrir toute combinaison de fonctions MHS spécifiées dans les normes de base pour lesquelles l'effet de la mise en œuvre peut être déterminé au niveau d'une interface externe normalisée, c'est-à-dire via un protocole de communications OSI normalisé (d'autres formes d'interfaces exposées, telle qu'une interface programmatique normalisée, n'entrent pas dans le cadre de la présente version de l'ISO/CEI ISP 12062).

### 3.2 Classification de support

Afin de spécifier le niveau de support des objets et des éléments d'information pour la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062, la terminologie suivante est définie.

NOTE — Aucune classification n'est utilisée dans la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062, étant donné que les exigences pour le support des arguments, des résultats et d'autres fonctions de protocole par un MTA sont spécifiées dans l'ISO/CEI 10611-3.

## 4 Abréviations

84IW	Interfonctionnement 84 (84 Interworking)
AMH	Messagerie d'applications (Application Message Handling)
ASN.1	Notation de syntaxe abstraite numéro 1 (Abstract Syntax Notation One)
CV	Conversion
DIR	Utilisation de l'annuaire (Use of Directory)
DL	Liste de distribution (Distribution List)
FG	Group fonctionnel (Functional group)
IPM	(Interpersonal message or Interpersonal messaging)
ISP	Profil normalisé international (International standardized Profile)
LD	Heure limite de remise (Latest Delivery)
MHS	Système de messagerie (Message Handling System)
MS	Mémoire de messages (Message Store)
MT	Transfert de messages (Message Transfer)
MTA	Agent de transfert de messages (Message Transfer Agent)
MTS	Système de transfert de messages (Message Transfer system)
OSI	Interconnexion de systèmes ouverts (Open Systems Interconnection)
PD	Remise physique (Physical Delivery)
RED	Réacheminement (Redirection)
RoC	Retour du contenu (Return of content)
SEC	Sécurité
UA	Agent d'utilisateur (User agent)

## 5 Conformité

La présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 énumère les prescriptions relatives aux réalisations destinées à un interfonctionnement. La conformité à la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 implique le respect de toutes les prescriptions des normes de base appropriées, et de toutes les prescriptions des articles et des annexes A et B de la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062.

### 5.1 Déclaration de conformité

Pour que chaque réalisation soit conforme à la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062, un formulaire PICS doit être disponible, indiquant la prise en charge ou l'absence de prise en charge de chaque option identifiée dans le présent profil.

Le domaine d'application de la conformité au profil AMH22 est restreint aux MTA qui prennent en charge le transfert de messages. Une déclaration de conformité au profil AMH22 doit confirmer que la mise en œuvre supporte le profil AMH111 et doit déclarer si elle prend également en charge le profil AMH112 (référéncé comme AMH11 dans la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 lorsque la distinction n'est pas nécessaire), comme spécifié dans l'ISO/CEI ISP 10611-3.

### 5.2 Conformité MHS

La présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 spécifie les options ou sélections de réalisation de sorte que les réalisations de conformité répondent aux conditions de conformité de l'ISO/CEI 10021 et de la série de Recommandations X.400 de l'ITU (voir paragraphe 5.2 de l'ISO/CEI ISP 10611-3).

Les réalisations conformes au profil AMH22 comme spécifié dans la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 doivent être conformes aux prescriptions de base du profil AMH11, comme spécifié dans l'ISO/CEI ISP 10611-3.

Les réalisations conformes au profil AMH22 comme spécifié dans la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 doivent mettre en œuvre toutes les fonctions de support obligatoire (m) identifiées comme des prescriptions de base dans l'annexe A, à l'exception de celles qui sont des composantes d'une fonction facultative non mise en œuvre. Les fonctions de support facultatif (o) mises en œuvre doivent être mentionnées.

Pour les mises en œuvre conformes au profil AMH22 spécifiées dans la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062, on doit mentionner si elles prennent en charge ou non les groupes fonctionnels facultatifs spécifiés dans l'ISO/CEI ISP 12062-1 qui sont applicables au domaine d'application du présent profil. Pour chaque groupe fonctionnel pris en charge, une réalisation doit mettre en œuvre toutes les fonctions de support obligatoire (m) identifiées pour ce groupe fonctionnel à l'annexe A, à l'exception de celles qui sont des composantes d'une fonction facultative non mise en œuvre. Les fonctions de support facultatif (o) mises en œuvre doivent être mentionnées.

Les réalisations doivent supporter les procédures associées aux éléments de protocole supportés spécifiés dans les normes de base et dans l'ISO/CEI ISP 12062-1. Les éléments de service MHS correspondant à de telles procédures sont indiqués à l'annexe A de l'ISO/CEI ISP 12062-1.

### 5.3 Conformité aux couches sous-jacentes

Les réalisations conformes au profil AMH22 comme spécifié dans la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 doivent également être conformes aux prescriptions concernant le support des couches sous-jacentes, comme spécifié au paragraphe 5.3 de l'ISO/CEI ISP 10611-3.

## Annexe A <sup>1</sup>

(normative)

### Formulaire ISPICS pour l'ISO/CEI ISP 12062-3 (AMH22)

La présente annexe modifie le formulaire ISPICS P3 contenu dans l'annexe A de l'ISO/CEI ISP 10611-3 pour les besoins de conformité au profil AMH22.

NOTE — Les tableaux et le matériel de cette annexe remplacent les articles correspondants de l'annexe A de l'ISO/CEI ISP 10611-3 ou doivent être insérés de façon appropriée.

En cas de divergence entre le corps de la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 et les tableaux de la présente annexe, cette dernière fait foi.

L'article A.1 spécifie les prescriptions de base pour la conformité au profil AMH22. L'article A.2 spécifie des prescriptions supplémentaires à celles spécifiées dans l'article A.1 pour chacun des groupes fonctionnels si la conformité à ce type de groupe fonctionnel est demandé. L'article A.3 permet de fournir des informations supplémentaires pour certains aspects d'une mise en œuvre lorsqu'aucune prescription spécifique n'est incluse dans l'ISO/CEI ISP 12062 ni dans l'ISO/CEI ISP 10611. Les quatre articles doivent être complétés comme approprié.

Dans chaque tableau, la colonne «Prescriptions de base» représente le niveau de support requis pour la conformité à la norme de base et la colonne «Profil» spécifie le niveau de support requis pour la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 (selon la classification et la notation définies au paragraphe 3.2.)

La colonne «Réf.» est fournie pour des besoins de références croisées. La notation utilisée pour les références indique également les éléments composés qui contiennent des sous-éléments (la référence d'un sous-élément est préfixé par la référence d'un élément composé).

La colonne «Support» est à compléter par le fournisseur de la mise en œuvre comme suit :

- ISO/IEC ISP 12062-3:1995  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sis/1590a0c7-0869-45a5-a019-0d38427d0baa/iso-iec-isp-12062-3-1995>
- Y l'élément ou la fonction sont totalement pris en charge (à savoir conforme aux prescriptions de la classification de support du profil-m)
  - Y- le support de l'élément ou de la fonction est minimal (à savoir conforme aux prescriptions de la classification de support du profil-m)
  - N l'élément ou la fonction ne sont pas pris en charge, plus qualifiés pour indiquer l'action effectuée à la réception de cet élément comme suit :
    - ND — l'élément est supprimé/ignoré
    - NR — le PDU est rejeté (avec une indication de l'erreur appropriée si applicable)
  - ou blanc l'élément ou la fonction ne sont pas applicables (à savoir une fonction majeure ou un élément de protocole composé qui incluent cet élément ou cette fonction ne sont pas supportés)

#### 1 Levée du copyright pour les formulaires ISPICS

Les utilisateurs du présent profil international normalise peuvent reproduire librement le formulaire ISPICS de la présente annexe afin de l'utiliser à bon escient et peuvent publier le formulaire ISPICS completé.